



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
KIISCHPELT

Affaire suivie par : Christophe Meyers
n.réf. : OUT/705/20

Ministère de la Famille, de l'intégration et à la
Grande Région
Département de l'intégration
Monsieur Jacques Brosius
13c, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg

Wilwerwiltz, le 27 novembre 2020

Objet : Consultation dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Monsieur,

Suite à votre courrier du 26 octobre 2020 (votre référence 2020/5519), nous informant de la consultation auprès des communes dans le cadre de la révision de la loi modifiée du 16 décembre 2008 relative à l'intégration des étrangers, notamment parmi les commissions consultatives d'intégration, je vous transmets en annexe notre réponse.

Un questionnaire avec une liste de questions non exhaustive a été présenté aux membres de la commission consultative d'intégration en date du 12 novembre 2020. Les réponses résultant de cette consultation ont été intégrées dans un document unique que vous trouverez en annexe.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le bourgmestre
Yves Kaiser



Ministère de la Famille,
de l'intégration
et à la Grande Région

Entrée le - 3 DEC. 2020

No 2020/6404

Participants aux questionnaire :

Monsieur Yves KAISER

Monsieur Viala TCHEUGOUÉ TCHAMI

Madame Françoise FOLMER

Questionnaire dans le cadre de la révision de la loi sur l'intégration

Qu'est-ce que l'intégration ?

Monsieur Tcheugoué Tchami

L'intégration c'est le fait de s'adapter dans une société, de s'y sentir accepté et de pouvoir interagir avec aisance. C'est le fait de pouvoir composer avec les différences que l'on trouve, d'apporter ses valeurs et cultures tout en épousant celles présentes dans notre nouvel environnement. C'est un échange.

Madame Folmer

Accueillir au sein de la société existante des personnes ou groupes de personnes qui se trouvent à l'écart pour des raisons culturelles, de genre, économiques, sociales, religieuses, physiques, psychiques ou autres, ou alors parce qu'elles sont nouvelles dans un lieu.

Monsieur Kaiser

L'inclusion signifie que tout être humain, quelles que soient sa nationalité et son origine, sa sexualité, sa religion, son statut social, son handicap, etc. devrait avoir une place dans notre communauté et être autorisé et encouragé à y participer.

À quoi doit servir une politique d'intégration ?

Monsieur Tcheugoué Tchami

Une politique d'intégration doit avant tout permettre d'éviter le communautarisme. Elle doit permettre à chaque citoyen de se sentir important ; chaque citoyen doit avoir le sentiment de faire partie de l'ensemble et ne doit pas être laissé à l'écart ; qu'il s'agisse d'intégration en tant qu'étranger ou d'intégration en tant que autochtone. D'où l'importance d'une bonne politique d'intégration, adaptée à chaque type de population.

Madame Folmer

- Donner aux personnes et groupes de personnes habitant un pays, une ville, une commune etc. les moyens de tisser entre eux des liens sociaux positifs et pérennes.
- Assurer un développement harmonieux de la société, éviter les tensions sociales ou les violences dues à des ressentis de différences culturelles, de genre, économiques, sociales, religieuses, physiques, psychiques ou autres.
- De manière générale, mettre en place des mesures pour favoriser un « vivre ensemble » harmonieux entre les différents groupes constituant une société.

Monsieur Kaiser

Une politique d'intégration doit offrir à toutes les personnes la possibilité de s'informer sur les moyens d'intégration qui sont à leur disposition. Elle devrait également fournir des plateformes pour promouvoir une meilleure intégration.

Quelle approche d'intégration favorisez-vous ?

Monsieur Viala

L'approche la plus importante ici n'est autre que l'éducation. L'éducation des plus petits et jeunes à l'école, afin de les apprendre l'acceptation de l'autre, la tolérance, l'envie de découverte. Une éducation tournée aussi vers les adultes pour qui cela peut s'avérer plus que nécessaire.

Hors mis une communication accrue et ciblée, une multiplication d'évènements divers, d'activités adaptés à chaque catégorie de citoyen est nécessaire. Les échanges par l'envie d'apprendre de l'autre (échange culturel ; organisation de débats et table rondes entre différentes communautés. Partage de valeurs dans le domaine sportif.)

Madame Folmer

Créer et entretenir un dialogue entre les différents membres et groupes de la société en favorisant les rencontres, les échanges, les possibilités de formation, les prises en charge sociales, éducatives, de santé etc.

Créer un cadre réglementaire favorable au dialogue social et sanctionnant, voire pénalisant les comportements troublant à la paix sociale.

Monsieur Kaiser

Pour moi, il est important que chacun ait la possibilité de s'intégrer dans la société, mais que cela se fasse sur une base volontaire.

Qui est concerné par l'intégration et quels sont les besoins des personnes concernées ?

Monsieur Tcheugoué Tchami

L'intégration concerne tout un chacun au sein d'une société. Elle n'est pas réservée aux seuls étrangers arrivant, mais elle concerne aussi les autochtones entre eux et vis-à-vis des étrangers. ___

Cependant les besoins sont divers et propres à chaque groupe concerné. Certains se sentiraient mieux intégrés via une connaissance de la langue, d'autres passeraient par la connaissance du tissu économique de la société. Tandis que pour certaines personnes les besoins pourraient être liés à la facilitation administrative. Tout dépend du groupe cible.

Madame Folmer

L'intégration concerne tout un chacun, ceux qui sont à intégrer tout autant que ceux qui sont appelés à accepter et accueillir ces derniers.

Les besoins sont différents suivant les personnes ou groupes de personnes. Quelques besoins en commun :

- Information
- Éducation
- Formation
- Soins de santé

(Liste non exhaustive)

Monsieur Kaiser

Tout le monde est concerné par l'intégration. Que ce soit si vous faites déjà partie d'une communauté et que vous souhaitez y intégrer d'autres personnes, ou que ce soit parce que vous souhaitez rejoindre une communauté et vous y intégrer.

Les besoins sont différents, mais il est important qu'on soit prêt à s'intégrer ou qu'on souhaite de s'intégrer.

Notre cadre législatif et nos institutions actuels permettent-ils de répondre à ces besoins ?

Madame Folmer : En partie

Monsieur Kaiser : Oui

Quels sont les instruments, mesures, procédures qui sont indispensables à la mise en place d'une politique d'intégration cohérente ?

Monsieur Tcheugoué Tchami

Le cadre législatif et les institutions en place permettent de répondre à ces besoins. Cependant le plus important est comment utilisons-nous ou pouvons-nous optimiser nos capacités.

Pour une politique d'intégration cohérente, nous devons éviter de prendre des décisions pour le bien être des autres sans penser à les inclure dans le processus de recherche de la meilleure solution.

Les commissions d'intégrations propre à chaque commune doivent disposer de plus de moyen pour mettre sur pied une politique adaptée à leur commune.

Madame Folmer

- Législation adaptée
- Moyens de formation
- Sensibilisation aux avantages et côtés positifs de la diversité
- Mise en avant de forums et plateformes d'échange
- Développement et soutien de lieux, d'associations et d'événements favorisant les rencontres

Monsieur Kaiser

Il est important que l'accès à l'information sur l'intégration soit accessible à tous. Des points de contact devraient exister dans chaque commune où les personnes concernées peuvent demander quelles sont les possibilités offertes.

Nos administrations communales et nos commissions d'intégration jouent déjà un rôle important à cet égard.

Comment voyez-vous le rôle des différents acteurs : Gouvernement, communes, institutions, fédérations, société civile, citoyens, ... ?

Monsieur Tcheugoué Tchami

Les rôles doivent être hiérarchisés. Le gouvernement doit mettre à la portée des communes des vrais moyens, afin que ceux-ci puissent à leur niveau enquêter sur les besoins de leurs administrés et implémenter des solutions adaptées. Les citoyens doivent se sentir valorisés, afin de s'impliquer d'avantage dans un processus. Ils doivent prendre conscience du fait que la définition d'une société homogène passe par leur implication à tous. Et il revient aux différentes institutions de faire le nécessaire au travers de nombreuses concertations avec les communes, les associations existantes, les ministères, afin de permettre que tout cela soit possible.

Madame Folmer

L'Etat se doit de financer et réglementer les efforts d'intégration. Il a aussi un rôle à jouer dans l'information et la formation des différents acteurs dans la société qui s'investissent dans l'intégration. Il est cependant très important d'arriver à sensibiliser et mobiliser les citoyens en faveur de l'intégration parce que celle-ci ne pourra fonctionner contre la volonté populaire. Dans ce contexte, les communes, plus proches des citoyens, ont également leur rôle à jouer.

Monsieur Kaiser

Chacun des acteurs susmentionnés a un rôle important à jouer dans l'intégration, que ce soit pour créer le cadre juridique, pour fournir un soutien ou pour faciliter les possibilités d'intégration.

Il est toutefois important que cette possibilité d'intégration soit offerte. Il arrive souvent que certaines personnes éprouvent des difficultés à trouver la voie de l'intégration. Ces dernières doivent être soutenues. Malheureusement, il y a aussi des personnes qui ne veulent pas s'intégrer.

L'intégration doit être volontaire et non forcée.

La voie d'une bonne intégration doit être fournie par nous en tant que société.